

Installation d'une sirène d'alerte de la population à
SAINT NICOLAS DE LA TAILLE
Salle La Scolatissière

Des tests sonores de fonctionnement
seront effectués le
Jeudi 9 mars 2017 à partir de 11h30



Système d'alerte et d'information des populations

Dans le cadre du déploiement national du Système d'Alerte et d'Information des Populations (le SAIP), les services de l'État en Seine-Maritime installent une sirène d'alerte près de votre domicile.

Le 9 mars 2017, entre 11h30 et 12h00, des tests sonores de bon fonctionnement, après la réalisation de travaux, seront effectués.
Aucun comportement réflexe n'est attendu de votre part.

À partir du mois d'avril 2017, des essais mensuels seront réalisés.
Vous entendrez le signal d'essai le 1er mercredi de chaque mois, à 12h.

Cette sirène permettra de vous alerter si un grave danger vous menace.

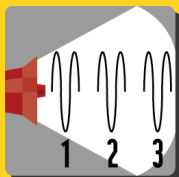
**Renseignez-vous sur le signal national d'alerte
et les comportements réflexes.**

Plus d'informations au verso et sur :



- le site du ministère de l'intérieur :
www.interieur.gouv.fr
(rubrique Savoir réagir à l'alerte)

Les sirènes d'alerte de la population



Les sirènes signalent un événement en cours ou imminent et aux conséquences graves, notamment pour la population.

Elles émettent alors le signal national d'alerte : un son montant et descendant d'1 minute et 41 secondes, répété 3 fois.

Écoutez les signaux nationaux d'alerte et de fin d'alerte sur <http://www.iffro-rme.fr/sons>

Le signal d'alerte pourra être déclenché en cas d'événement en cours ou imminent et aux conséquences graves



Système d'alerte et d'information des populations

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet la diffusion du signal d'alerte ou d'un message par les autorités (maires, préfets, ministre de l'intérieur).

Il met en réseau les différents moyens disponibles, dont les sirènes, pour un déclenchement simultané et localisé.

Plus d'informations sur : www.interieur.gouv.fr (rubrique Alerte et information des populations)

Que faire en cas d'alerte ?



> En cas d'alerte, réagissez immédiatement !



> Mettez-vous en sécurité et tenez-vous informés. Respectez les consignes diffusées sur : France Bleue Normandie (102,2MHz).



> Toutes les consignes sur le site de l'État : <http://www.risques.gouv.fr>.

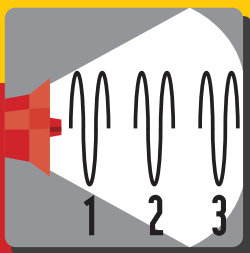
Préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté (à télécharger sur www.interieur.gouv.fr)

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de La Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site internet : www.seine-maritime.gouv.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfète de la Seine-Maritime

Savoir réagir à l'alerte lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

Son montant et descendant émis par les sirènes.

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



À côté d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.

Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

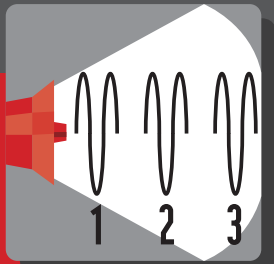
www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net



Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.
Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > **Réagissez** immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.



Être citoyen, c'est agir.

Vous aussi, soyez prêts.